

**INTERVENTION DE LA CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE  
TABLE RONDE MINISTERIELLE  
« CREER ET PERMETTRE UN ENVIRONNEMENT POUR DES MINES  
DURABLES »  
NEW-YORK, 12 MAI 2011**

Monsieur le président,

l'activité minière illustre à elle seule, la nécessité d'une politique de développement durable respectant l'équilibre entre ses trois piliers : économique, social et environnemental. En effet, les impacts négatifs sur l'environnement sont connus, une mono-économie basée uniquement sur l'exploitation minière est une menace pour les régions concernées, et la dangerosité du travail dans les mines se confirme année après année

Pour les syndicats, il est indispensable que d'autres activités que la seule exploitation minière se développe au plan local. Au-delà de cette impérieuse nécessité d'une diversification des activités économiques, les syndicats revendiquent que la richesse produite grâce à l'exploitation minière soit justement répartie, et qu'elle profite en tout premier lieu aux populations locales.

Concernant les aspects environnementaux, les syndicats exigent que les impacts négatifs soient réduits autant que possible. Les syndicats croient qu'un cadre réglementaire international pour les entreprises extractives permettrait de fixer des règles transparentes, favorisant la protection de l'environnement. D'une manière générale, il conviendrait d'imposer des conditions à l'activité minière, devant conduire à prendre toutes les mesures préventives nécessaires, lorsqu'un projet a des impacts négatifs économiques, sociaux ou environnementaux avérés.

Monsieur le Président, nous rappelions hier lors du dialogue multi parties prenantes, que le travail dans les mines reste un des plus meurtriers au monde, et que nous avons besoin d'un message clair de cette CDD, appelant les gouvernements à ratifier les normes fondamentales de l'organisation internationale du travail, ainsi que la convention 176 sur la sécurité dans les mines. Nous pourrions ainsi éviter des dizaines de milliers de morts, notamment la mort d'enfants. Nous rappelions aussi que l'Organisation internationale du travail a reconnu que le travail dans les mines faisait partie des pires formes de travail des enfants, et que les gouvernements, les employeurs et les syndicats sont fortement en faveur de l'éradication du travail des enfants dans les mines. Je réitère aujourd'hui ces propos.

Au-delà de ces conséquences extrêmes du travail dans les mines, les syndicats exigent une amélioration sensible des conditions de travail dans ce secteur. Cela passe notamment par une réduction forte de la précarité imposée aux mineurs.

Enfin Monsieur le Président, pour répondre à l'ensemble des défis posés par l'activité minière, la participation des syndicats doit être renforcée. A cet égard, nous aimerions recueillir le sentiment des experts de votre table ronde sur la valeur ajoutée d'un dialogue social impliquant l'ensemble des parties prenantes, pour une activité minière durable.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre écoute attentive.